



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE  
DE MONTIGNY ET DE SON ENVIRONNEMENT**

siège: 2 Rue du Tertre  
77690 MONTIGNY SUR LOING

-----  
Association régie par la loi de 1901  
n° 4/9515

bulletin n° 10  
mai 2001

**ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 2000**

Notre dernière Assemblée Générale s'est tenue le 15 décembre 2000, à la salle Orgiazzi. Nos lecteurs trouveront ici les principaux points évoqués par la Présidente, Madame Bardin et par le Vice Président, Marc Ardilly :

Créée par des Montignons inquiets du devenir de la commune, redoutant de voir Montigny se transformer en banlieue semblable à ces villages voisins où la prolifération de pavillons neufs et impersonnels les prive de tout caractère. Notre Association, représentée par son conseil d'administration a effectué un important travail, facilité par sa très bonne connaissance du site, mais gêné par le fait que les documents nécessaires nous étaient peu accessibles. Nous avons obtenu l'agrément préfectoral en juin 2000, ce qui doit faciliter notre tâche.

Le bureau de notre Association a fourni une étude approfondie sur le POS en préparation, après bien des difficultés rencontrées à l'époque auprès de la mairie pour obtenir les documents nécessaires à ce travail. Le 14 octobre 2000, l'Association a déposé en mairie, à la Sous Préfecture et à la Préfecture, ses constatations et remarques concernant le projet de nouveau POS. Nous n'avons pas encore eu de réponse, mais il semble certain qu'il n'en a été tenu aucun compte dans la décision d'application anticipée votée lors de la séance de Décembre du conseil municipal. Les remarques faites sur ce futur POS concernent surtout la nouvelle zone Uba qui couvre les 3/4 de la superficie constructible de la commune.

Notre Association a participé à toutes les réunions sur le devenir de la Baignade et des terrains communaux du bord du Loing. Le projet d'entretien des arbres nous semble tout particulièrement utile. Depuis de nombreuses années rien n'avait été fait et la tempête de décembre 1999 a laissé là aussi des traces parfois dangereuses. Il ne faudrait pas courir le risque qu'un nouveau coup de vent violent cause des blessures aux visiteurs. Il est néanmoins souhaitable que ces travaux soient échelonnés et puissent conserver au site son aspect agréable, les arbres étant un des principaux éléments de son charme.

L'Association est intervenue chaque fois que cela a été nécessaire pour lutter contre l'installation d'une grande surface commerciale route de Marlotte en pleine zone Uba.

Le rapport moral et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité.

Le montant de la cotisation est maintenu à 50 F.

La proposition d'un membre de l'Association de créer un site internet a été approuvée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration et le Bureau qui en émane ont été reconduits par un vote à l'unanimité.

Membres du conseil d'Administration:

MMmes A. Bardin, G. Bayonne, A. Boulonier, J. Boulogne, P. Brunet, B. Malisse, M. Sabot ,  
Virion et MM. M. Ardilly, R. Ardilly, J. Dutronc, P. Grente . T. Mesny, J.H. Olive.

J.

Bureau: Mme Bardin, présidente, M. Marc Ardilly, vice-président, Mme Malisse, trésorière,  
M. R. Ardilly, trésorier adjoint, Mme Virion, secrétaire, Mme Boulogne, secrétaire adjointe

## **L'HOMME FOSSILE**

Dans le secteur de Marion des Roches, une route porte le nom de l'Homme Fossile. Un chemin de forêt se nomme "route de l'homme fossile": Bien peu de gens en connaissent la raison, au point que de vieux Montignons, vers 1900, disaient parfois " *la route de l'homme faucille* ". C'est une curieuse histoire que nous allons vous conter.

Au mois de septembre ou d'octobre 1823, le colonel Junker, en vacances à Moret, et son ami Ganot, médecin de campagne, découvrent, en se promenant ou en chassant près du Long Rocher, une roche en surplomb sous laquelle ils découvrent " *un cheval pétrifié ayant à côté de lui son cavalier couché armé d'un casque de fer* "\*\*.

Surpris de cette extraordinaire trouvaille, les deux amis se précipitent pour avertir le Conservateur des Forêts et le Sous-Préfet de Fontainebleau. Ce dernier, entièrement convaincu de l'importance de la découverte, alerte à son tour le Préfet auquel il fait un compte rendu passionné décrivant " *la forme d'un bras recourbé au coude... les doigts n'existent plus, mais on reconnaît distinctement les jointures adhérentes à la main... J'ai vu la tête du cheval... L'oreille... se distingue de la manière la plus parfaite,... les naseaux, la crinière et le col sont d'une évidence manifeste. Quant à la tête de l'homme, c'est un ovale parfait, recouvert de la forme d'un casque et d'un cimier* ". Le Sous-Préfet ajoute : " *quant à moi, je ne conserve aucun doute* " .

Un savant chimiste, propriétaire d'une maison de campagne à Moret, monsieur J. P. Barruel, va vérifier les dires des deux promeneurs. Il est à son tour passionné par la découverte du fossile, il prélève un fragment et y trouve du phosphate de chaux, ce qui, selon lui, est la preuve formelle de la présence d'os : il n'y a plus de doute ! Barruel écrit " *La pétrification trouvée dans un des vides du Long-Rocher de Montigny est réellement un fossile humain, et une pétrification des plus rares et des plus étonnantes* " .

La légende est née. De partout affluent les visiteurs, artistes, savants, tous éminents "spécialistes" .

La célébrité est telle, que la roche est détachée de l'ensemble par un carrier, vendue 10000 francs par ses découvreurs, puis transportée à Paris où elle est exposée au public, Boulevard des Capucines, avec un succès tel qu'un anglais en offrit la somme de 300 000 francs. L'offre fut rejetée parce qu'insuffisante.

Cependant, dans les laboratoires, les savants travaillaient. Dans les publications, les articles succédaient aux articles. Des contestations s'élevaient. Par jalousie dit-on d'abord.

Un géologue, J.J. Huot, critique les formes exposées où il ne retrouve aucun vestige de forme humaine ou animale. Il rappelle que la forêt de Fontainebleau est pleine de ces formes étranges rappelant serpents, éléphant, chapeau... Selon lui, Fontainebleau est " *le pays des chimères, pour M. Barruel* " .

D'éminents savants chimistes font à leur tour des prélèvements. Ils en remettent les constatations à Cuvier sous la direction de qui ils travaillaient et qui, alors, à l'Académie des Sciences, se déclare, en conclusion, fermement contre la théorie de Barruel et des fossiles : aucun des échantillons n'a fourni de preuve de présence de matière organique.

Cependant les rumeurs circulent encore un bon moment. On dira même que ces roches étaient l'ébauche d'une sculpture équestre entreprise par Serlio sous François I<sup>er</sup>, pour le château de Fontainebleau, " *c'était tout bonnement l'ébauche à peine dégrossie d'un bas-relief équestre... dans le genre des caryatides colossales qu'on admire encore à l'un des bouts du palais, à l'entrée de la grotte des Pins ou des Bains* " nous dit encore Félix Herbet .

Très peu de temps après, le professeur Meunier, du Muséum, signera la conclusion des débats : " *les grès de Fontainebleau remontent à la période oligocène, l'homme n'existait pas encore, et aucune des espèces végétales ou*

*animales des périodes récentes n'avait été créée. Le rocher de Montigny ne pouvait qu'être un bloc offrant, par hasard, une forme plus ou moins analogue à celle de l'homme " .*

Le rocher, hélas, a disparu, et nous ne verrons jamais cet " Homme Fossile " qui n'a laissé pour nous qu'un nom et une légende.

bibliographie:- Lioret: Bulletin de la société d'archéologie 1908-1909- S. Meunier : l'intermédiaire des chercheurs et des curieux ; 1904

- Barruel : " sur l'homme fossile " 1824 - Felix Herbet : dictionnaire historique et artistique de la foret de Fontainebleau. 1902-0903

- J.J. Huot : notice géologique sur le prétendu fossile humain trouvé près de Moret au lieu dit le Long-Rocher .1824

## **DES NOUVELLES DE LA COMMUNE**

Depuis le mois de mars, un renouvellement complet du Conseil Municipal a eu lieu à Montigny. Nous souhaitons bienvenue à cette nouvelle équipe dont six membres font partie de notre Association.

### **sécurité**

Il faut d'abord saluer la décision de maintenir l'éclairage public toute la durée de la nuit. Dans toutes les agglomérations où cette décision a été prise la sécurité a été améliorée, c'est certainement pour cela que Madame le Commissaire de police de Moret dont dépend notre commune a exprimé ses félicitations à la municipalité .

Corrélativement une modification au contrat d'entretien de l'éclairage des rues a été décidée : fonctionnement par cellule photo-électrique pour un allumage automatisé, plus précis et plus économique, de la tombée de la nuit au lever du jour, sur toute la commune, et vérifications de fonctionnement par tournées nocturnes, évitant ainsi l'allumage en cours de journée.

### **entretien**

Des travaux d'entretien, négligés depuis trop longtemps, ont été effectués en bien des endroits et sont déjà bien visibles : coupe de l'herbe sur les talus et le long des bas-côtés des rues, même excentrées ( rue du Cro Marin ) remise en état et nettoyage des vitres de l'abri de l'arrêt de car de la gare et d'autres, bouchage de trous multiples et dangereux dans des rues, taille des arbustes du carrefour de l'Enfer , effacement de graffitis divers, tonte de l'herbe voisine du terrain du jeu de boule, pour la première fois depuis 6 ans, nettoyage de nombreux panneaux de signalisation.

Il serait souhaitables que les amateurs d'art graphique aillent exercer leurs talents ailleurs que sur le patrimoine communal ou privé: de plus en plus de graffitis multicolores souillent des murs un peu partout. Même si, parfois, une certaine originalité s'en dégage, c'est une infraction qui peut entraîner des sanctions pénales pour les auteurs, et leur famille, lorsqu'ils sont mineurs et qui donne un surcroît de travail pénible aux employés communaux qui ont bien d'autres choses à faire.

### **toiture de l'église**

les travaux sont terminés malgré les pluies incessantes du début du printemps.

### **animation**

Lors de la séance de Conseil Municipal du 17 mars 2001 a été prise la décision de créer un emploi-jeune par la commune de Montigny, comme c'est déjà le cas dans les communes environnantes. Un jeune "animateur en zone rurale" viendra animer des activités scolaires ou périscolaires, auprès des enfants de la cantine par exemple. Il pourra éventuellement aider les jeunes Montignons à concrétiser des projets collectifs, encadrer de nouvelles activités , tout cela sous le contrôle d'un conseiller municipal responsable.

Ce jeune animateur, bachelier, déjà qualifié et diplômé, bénéficiera obligatoirement d'une formation complémentaire pour laquelle il ( ou elle ) devra suivre régulièrement des cours.

**Nous lui souhaitons bienvenue à Montigny.**

### **divers**

Des améliorations ont été apportées par l'équipe municipale au fonctionnement de la cantine scolaire, en ce qui concerne les inscriptions, ainsi qu'à la composition des menus servis aux enfants.

Les réparations les plus urgentes concernant la sécurité, à l'école comme à la cantine, ont été effectuées pendant les vacances de Pâques. Le reste suivra.

Des travaux d'entretien sont prévus pour l'espace vert de la baignade : des réunions pour étudier ces aménagements sont organisées.

## **ANTENNES SATELLITES DANS LES SITES CLASSÉS**

Dans un bulletin précédent, nous avons déploré la présence de nombreuses antennes satellite dans le voisinage de l'église, visibles depuis l'autre rive du Loing, et déparant le site remarquable qui est dans la zone de protection du monument classé.

Nous pouvons à présent proposer une solution, peu coûteuse et simple pour dissimuler les antennes satellites à la vue, et leur permettre de se fondre dans le paysage. Il suffit d'utiliser des antennes de couleur, ou de les peindre, afin qu'elles se fondent le plus possible dans le paysage qui les entoure : les antennes n'ont absolument pas besoin d'être blanches pour fonctionner. On en trouve des brunes, des noires, pourquoi pas des vertes ou des grises .

---

### **DROIT DE REPONSE**

L'objectivité de notre bulletin a été mise en cause par un tract distribué vers le 5 mars dans certaines boîtes aux lettres de la commune. Nous ne voulons pas entamer une inutile polémique au sujet des travaux effectués à l'église. Que nos lecteurs qui le souhaitent aillent constater sur place....

Nous souhaitons seulement voir le patrimoine communal préservé et conservé dans de bonnes conditions, et nous pensons que les subventions sont autant en moins à prélever sur le budget de la commune. Il serait préférable, à l'avenir, de demander conseil à de véritables spécialistes de la Conservation des Œuvres d'Art ou des Bâtiments de France avant d'entreprendre de tels travaux.

---

.....

Notre Association vous propose de venir voir et écouter une conférence-projection  
sur le thème de la céramique , et , plus particulièrement des

CERAMIQUES  
ET BARBOTINES DE MONTIGNY SUR LOING ,  
par Gérard Boué  
( co-auteur du livre " Céramiques Impressionnistes et Grès Art Nouveau ")

**À LA SALLE DU LONG ROCHER,**  
LE SAMEDI 16 juin 2001. À 17 H 30 . entrée libre